

#### 1.1.4. Bordereaux des affaires de département

### 1. Transmission

Les bordereaux des affaires de département sont transmis dans les départements et à la Chancellerie par le système d'information le vendredi qui précède la séance du Conseil d'Etat.

### 2. Pièces à annexer au bordereau

- Copie d'un projet de lettre du Conseil d'Etat
- Proposition relative à la nomination ou au renouvellement d'une commission ou d'un groupe de travail. Lors d'une mutation individuelle ou partielle, il suffira de mentionner sur le bordereau le nom des personnes démissionnaires, respectivement proposées à leur succession
- Proposition relative à une convention soumise à l'approbation du Conseil d'Etat mentionnant les éléments essentiels de la convention
- Proposition d'adjudication de travaux
- Contrat d'engagement d'un collaborateur
- Autre pièce d'intérêt.